

REUNION DU 04 avril 2008

* * * * *

Convocation du Conseil : 28 mars 2008

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le vendredi 04 avril 2008 à 20 heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé CHEVALIERAS

ORDRE DU JOUR : Adoption du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 Mars 2008 - Adoption du Compte Administratif 2007 (Commune) - Vote du Budget Primitif 2008 (Commune) - Adoption du Compte Administratif 2007 (Eau) - Vote du Budget Primitif 2008 (Eau) - S.D.I.C 23 : Adhésion nouvelle commune - Suivi des dossiers – Affaires diverses.

PRESENTS : MM. CHEVALIERAS, BRUNAUD, ISOLA, CHATEAU, GASNET, JABRILLAT, DEVOS, CHANUDET, Mme AUDOUX, MM. PETIT, GOUNY, LASCOUX, Mme DROUILLARD, M. CHARBONNIER, Mme VIAU.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - COMMUNE

Exposé du Maire

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2007.

Il fait ressortir un excédent global de clôture de 77 005 €.

Cet excédent est repris au Budget Primitif 2008.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2007. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2007.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 - COMMUNE

Exposé du Maire

Le projet du Budget Primitif 2008 a été examiné par la commission des Finances, il s'élève à 670 463 € répartis à raison de 434 936 € pour la section de Fonctionnement et 235 527 € pour la section d'Investissement.

L'assemblée voudra bien examiner les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif 2008 avant de procéder au vote.

FONCTIONNEMENT 2008

DEPENSES :	2007	2008
☞ CHARGES A CARACTERE GENERAL (EDF, chauffage, fournitures, alimentation cantine, assurances, ...) En moins : Prestataire de service	86 814 €	84 366 €
☞ CHARGES DE PERSONNEL En plus : l'agent technique non titulaire	149 370 €	161 970 €
☞ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Participation aux syndicats, subventions, indemnités Maire/Adjoints) SIERS : aménagement de la zone des Ecures	104 983 €	64 066 €
☞ CHARGES FINANCIERES (Intérêts des emprunts)	9 800 €	9 000 €
☞ DIVERS (Dotations aux amortissements) En plus : Fonds de concours Eglise/Tracteur	23 467 €	44 867 €
☞ DEPENSES IMPREVUES	3 000 €	3 000 €
☞ SOLDE COMPTE ADMINISTRATIF	67 472 €	77 005 €
Différence Recettes/Dépenses de Fonctionnement	17 411 €	- 9 338 €
Somme disponible pour Fonctionnement & Investissement	84 883 €	67 667 €
Virement à la Section d'Investissement	34 330 €	- €
Budget disponible pour Travaux de Voirie (Fonctionnement)	50 553 €	67 667 €
TOTAL DEPENSES :	411 764 €	434 936 €

FONCTIONNEMENT 2008

RECETTES :	2007	2008
☞ LES TAXES (*) (*) Voir détail page suivante	112 241 €	115 262 €
☞ LES DOTATIONS DE L'ETAT (D.G.F, dotation des Elus locaux, ...)	132 869 €	133 719 €
☞ TAXES SUR LES PYLONES	81 900 €	84 968 €
☞ DIVERS (Cantine, garderie, Location Salle Polyvalente, ...)	17 282 €	23 982 €
☞ EXCEDENT REPORTE	67 472 €	77 005 €
TOTAL RECETTES :	411 764 €	434 936 €

(*) TAUX D'IMPOSITION 2008

Rappel des taux en 2007 :

Taxe d'habitation :	8.69 %
Foncier bâti :	10.20 %
Foncier non bâti :	49.32 %

Pour 2008, la recette est de 115 262 €, soit une augmentation de 3 021 € par rapport à celle de 2007.

INFORMATION :

Nous avons demandé aux Services Fiscaux les simulations :

☞	+ 0.50 % de la Taxe d'Habitation et + 0.50 % du Foncier Bâti
	Taxe d'Habitation : 8.73 %
	Foncier Bâti : 10.25 %
	Foncier Non Bâti : 49.32 %
	La recette serait de 115 664 €

☞	+ 1% de la Taxe d'Habitation et + 1 % du Foncier Bâti
	Taxe d'Habitation : 8.78 %
	Foncier Bâti : 10.30 %
	Foncier Non Bâti : 49.32 %
	La recette serait de 116 117 €

☞	+ 1.50 % de la Taxe d'Habitation et + 1.50 % du Foncier Bâti
	Taxe d'Habitation : 8.82 %
	Foncier Bâti : 10.35 %
	Foncier Non Bâti : 49.32 %
	La recette serait de 116 519 €

Il appartiendra au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

SUBVENTIONS 2008

	2007	2008
COOPERATIVE SCOLAIRE	450 €	450 €
A.C.C.A	220 €	(+ 3 %) 226 €
FOYER RURAL	1 310 €	(+ 3 %) 1 350 €
C.C.A.S	2 500 €	3 000 €
COMICE AGRICOLE	118 €	118 €

Il appartiendra au Conseil Municipal de décider.

INVESTISSEMENT 2008

➤ **REPORTS :**

- Etude Aménagement Zone des Ecures (fait)	5 700 €
- Panneaux Routiers (fait)	1 800 €
- Remplacement Fenêtres Ecole (fait)	16 600 €
- Automatisation de la cloche (Pas réalisé)	5 000 €
- Peinture Mairie (fait)	2 500 €

➤ **LISTE DES TRAVAUX PRESENTEE POUR L'INVESTISSEMENT 2008:**

- Peinture Bâtiments (rampes école/salle de motricité, Porte Entrée Mairie)	1 600 €
- Colombarium	7 000 €
- Mobilier :	
- Mairie	780 €
- Ecole	720 €
- Eglise	30 000 €
- Matériel Communal :	
- Sécateur Hydraulique }	5 000 €
- Tracteur tondeuse }	
- Aménagement Lot. Les Ecures :	
- Eclairage }	15 000 €
- Bouche Incendie }	
- Travaux de Bâtiments	14 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

⇒ A l'unanimité d'augmenter de 1.50 % la Taxe d'Habitation (de 8.69 % à 8.82 %) et de 1.50 % le Foncier Bâti (de 10.20 à 10.35 %).

⇒ De demander au SIERS - compte tenu du transfert de compétence « voirie » - un financement par emprunt à hauteur de 35 000 € sur 7 ans pour la réalisation des travaux d'aménagement (voie de desserte, extensions de réseaux) pour les logements HLM aux Ecures.

⇒ D'amortir la charge du remplacement du tracteur pour la durée de l'emprunt soit 70 000 € sur 10 ans.

⇒ De demander le concours technique et financier du SDEC et autorise Mr le Maire à signer la convention à intervenir pour le projet d'éclairage public concernant l'aménagement des installations dans le futur lotissement des Ecures.

⇒ L'acquisition d'une remorque et d'une boule d'attelage pour le véhicule de la commune.

ADOpte le Budget Primitif 2008

ADOPTI ON DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - EAU

Exposé du Maire

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2007.

Il fait ressortir un excédent global de clôture de 28 336 €.

Cet excédent est repris au Budget Primitif 2008.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2007. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2007.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 - EAU

Exposé du Maire

Le projet du Budget Primitif 2008 s'élève à 179 236 € répartis à raison de 74 336 € pour la section de Fonctionnement et de 104 900 € pour la section d'Investissement.

L'assemblée voudra bien examiner les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif 2008 avant de procéder au vote.

En exploitation :

74 336 € comprenant dans les grandes lignes : EDF, entretien du réseau, réparations (remplacement : compteurs défectueux, lampe UV, ...), surveillance du réseau, amortissement des réseaux ...

En investissement :

Estimation programmée pour **104 900 €**, comprenant :

- Le capital des emprunts : - €
- Les programmes en cours :
 - ◆ Diagnostic du Réseau d'Eau Potable 16 084 €
- Les programmes nouveaux :
 - ◆ Extension du Réseau d'Eau Potable 3 000 €
 - Logements H.L.M aux Ecures
- Reste 85 816 € de disponible

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Primitif 2008.

ADHESION A UNE NOUVELLE COMMUNE AU S. D. I. C23
--

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n° 2008-02/10 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 12 Février 2008 acceptant l'adhésion de la commune suivante :

SAINT HILAIRE LE CHATEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE l'adhésion au SDIC 23 de la commune précitée.

SU VI DES DOSSIERS

◆ **Aménagement d'une zone d'habitation aux Ecures** : le bornage de la parcelle doit être réalisé prochainement. Les travaux de voirie et réseaux seront réalisés dès la fin du bornage. Le début de la construction des pavillons est programmé dans environ 4-5 semaines.

◆ **Eglise** : Les travaux de restauration intérieure sont en cours.

AFFAI RES DI VERSES

♦ Une nouvelle maquette du bulletin municipal est en cours d'élaboration, une première parution est prévue fin juin 2008.

♦ La Société STRATEGIE qui édite le guide « La Creuse Pratique » propose une insertion publicitaire pour un coût de 350 € H.T par an.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de GUERET/SAINT-VAURY figure dans ce guide et par ce biais des informations concernant la commune de GLENIC y figurent gratuitement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE de ne pas donner suite à cette demande.

♦ Les 1^{er}, 2 et 3 Mai 2008 se déroulera la Grande Traversée du Limousin en VTT.

♦ Du 24 au 27 juillet 2008 se déroulera le 14^{ème} Tour Féminin en Limousin Poitou-Charentes.

♦ La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 27 Juin 2008.

Le Maire,

Les Conseillers,